

COMMUNE DE SAINT OUEN DES ALLEUX

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 3 Juin 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 15

L'an deux mil quinze, le **mercredi trois juin à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSE Michèle, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. BLANDIN Anthony, M. ROPERT Yves, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, M. GIROUARD Mickaël, Mme JUHEL Colette
Absents	Mme LE ROY Delphine ayant donné pouvoir à Mme LESAGE Annie
Secrétaire	M. GIROUARD Mickaël
Convocation	29 mai 2015

Approbation des délibérations du Conseil Municipal du 06 Mai 2015

2015-06-57 – VIE SCOLAIRE – REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE MUNICIPALE A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Monsieur Philippe RAIPIN-PARVEDY, adjoint au Maire, fait part au Conseil de la hausse des charges du personnel et du service de la Cantine scolaire et propose, en conséquence, d'actualiser les tarifs des repas à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le taux d'actualisation s'élève à + 1,02 % pour les repas adulte et à 1.64 % pour les repas enfant, soit + 0,05 € pour un repas adulte et 0.06 € pour un repas enfant.

La facturation d'un repas adulte passe ainsi **de 4.90 €** à **4.95 €**

La facturation d'un repas enfant passe ainsi **de 3,64 €** à **3,70 €**

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'appliquer à partir du 1^{er} septembre 2015 les tarifs suivants du repas à la cantine scolaire :

- La facturation d'un repas adulte à **4.95 €**
- La facturation d'un repas enfant à **3,70 €**

2015-06-58 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL AVEC LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DE VALAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de convention de mise à disposition du matériel de Saint-Ouen-des-Alleux pour l'entretien de la commune de Saint-Christophe-de-Valains.

Il précise les dispositions de la proposition de convention, à savoir :

- Mise à disposition du matériel et du carburant pour la somme de 500 euros par an.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la convention sur ces nouvelles bases.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel de Saint-Ouen-des-Alleux pour l'entretien de la commune de Saint-Christophe-de-Valains pour la somme de 500 euros par an.

Pour : 12

Contre : 1- M. Yves Ropert

Abstention : 2- Mme Colette JUHEL, Mme Michèle REPESSÉ

2015-06-59 – URBANISME - DIA GATEBOIS-BODIN

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de l'étude du Maître BOSSENEC-LEROUX, notaire à Sens-de-Bretagne (35490), une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) relative à la propriété sise 8 rue sous le Bois, cadastrée section ZC n° 165, d'une superficie totale de 12 m².

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il **décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain sur ce bien.**

2015-06-60 - URBANISME - DIA DELAUNAY-VEZIE

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de l'étude du Maître BARBIER, notaire à Fougères (35304), une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) relative à la propriété sise 6 rue du Couesnon, cadastrée section ZC n° 262, d'une superficie totale de 1405 m².

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il **décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain sur ce bien.**

2015-06-61 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CONCERT D'INAUGURATION DE LA MEDIATHEQUE DE SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Madame Laurence GOBÉ, adjointe au Maire, fait part au Conseil de la proposition de Mme Audrey FERNANDEZ, adjoint territorial du patrimoine sur la Commune, d'organiser un concert d'inauguration de la Médiathèque municipale **le samedi 26 septembre 2015**.

Animée par trois musiciens, le coût global de cette prestation s'élèverait à 500 €. La Communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier subventionne cet événement à hauteur de 300 €. Il est demandé au Conseil une subvention exceptionnelle de 200 €.

Mme L. GOBÉ présente au Conseil le devis de l'artiste **Pierrot LUNARD** d'un montant total **de 200 €**.

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

- **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € en vue de régler la part communale du concert d'inauguration de la Médiathèque municipale animé par l'artiste Pierre LUNARD.**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : Colette JUHEL

2015-06-62 – DECISION MODIFICATIVE N°2-2015 DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire rend compte de crédits insuffisants au **Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)**.

Il propose les modifications suivantes :

Section d'Investissement :

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	+ 5 500 €
Compte 2182 (Matériel de transport)	+ 2 500 €
Compte 2183 (Matériel de bureau et informatique)	+ 1 500 €
Compte 2188 (Autres immobilisations incorporelles)	+ 1 500 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)	- 5 500 €
Compte 2315 (Installations, matériel et outillage technique)	- 5 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote la modification ci-dessus du Budget primitif principal 2015.

**2015-06-63 – FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES-
REPARTITION DE L'ENVELOPPE**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la décision du Conseil communautaire d'affecter selon une *répartition libre*, les montants du FPIC 2015 (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).

Ainsi il a été décidé une :

- Affectation de **123 833 €** à la Communauté de Communes
- Affectation de **219 379 €** aux communes membres selon la répartition suivante :

Nom Communes	Répartition de l'enveloppe
CHAPELLE-SAINT-AUBERT	18 182
GOSNE	21 426
LIVRE-SUR-CHANGEON	21 649
MEZIERES-SUR-COUESNON	20 958
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	23 556
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	18 182
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	18 182
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	20 242
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	18 182
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	20 638
VENDEL	18 182
Total	219 379

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- La délibération communautaire et les délibérations communales doivent être concordantes.
- Si ce n'est pas le cas, cela entraîne l'application d'office de la répartition de droit commun.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide**, à l'unanimité, d'établir une **répartition libre** du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales comme suit :
- Affectation de **123 833 €** à la Communauté de Communes
- Affectation de **219 379 €** aux communes membres selon la répartition suivante :

Nom Communes	Répartition de l'enveloppe
CHAPELLE-SAINT-AUBERT	18 182
GOSNE	21 426
LIVRE-SUR-CHANGEON	21 649
MEZIERES-SUR-COUESNON	20 958
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	23 556
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	18 182
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	18 182
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	20 242
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	18 182
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	20 638
VENDEL	18 182
Total	219 379

2015-06-64 – NOUVEAUX EQUIPEMENTS - MEDIATHEQUE

Madame Laurence GOBÉ, adjointe au Maire, fait part au Conseil de la nécessité d'équiper la future salle de réunion de la Médiathèque municipale d'un chariot pour tables et de dix tables.

Elle présente le devis de :

Manutan Collectivités de 1919.92 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise l'achat d'un chariot pour tables et dix tables pour la future salle de réunion de la Médiathèque municipale conformément à l'offre de l'entreprise de Manutan collectivités, d'un montant total de 1535.45 € HT soit 1919.92 € TTC

2015-06-65 – TRAVAUX – RADIATEURS ET SANITAIRES - LOGEMENTS LOCATIFS AU DESSUS DE LA MEDIATHEQUE

Madame Laurence GOBÉ, adjointe au Maire, fait part au Conseil de l'avancement des travaux de rénovation des logements locatifs au-dessus de la médiathèque municipale.

Elle explique qu'il y a lieu de déposer les sanitaires, de modifier les tuyaux de chauffage existant et de procéder au changement des radiateurs.

Elle présente deux devis :

EPC du Couesnon : 728 € HT soit 870.69 € TTC

SARL MORINAIS : 639 € HT soit 798.75 € TTC

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL MORINAIS, d'un montant total de 639 € HT soit 798.75 € TTC, pour la réalisation des travaux des sanitaires et des radiateurs dans les logements locatifs situés au-dessus de la Médiathèque municipale.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2, Mme Colette JUHEL, M. Yves ROPERT

2015-06-66 - TRAVAUX – AMENAGEMENT DU FOSSÉ - TERRAIN BOSSELÉ

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'achèvement des travaux d'aménagement du fossé entre le terrain bosselé et le terrain de football.

Il rappelle que cette opération (Terrain bosselé) est inscrite dans le Budget Primitif principal 2015, compte 2315, pour un montant total de 5000 €.

Il présente la facture de la SARL ASLINE d'un montant total de de 4 237.90 € HT soit 5 085.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Autorise le paiement de la facture de la SARL ASLINE d'un montant total de 4 237.90 € HT soit 5 085.48 € TTC.

Prochaine réunion du Conseil municipal, le jeudi 2 juillet 2015 à 19h30

FIN DE REUNION A 22h00